



Avis public d'entrée en vigueur

Règlement n° 2020-174-2.22 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 14 juin 2022, la Municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2020-174-2.22. Ledit règlement est intitulé : «*Règlement n° 2020-174-2.22 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* ».

Ce règlement a fait préalablement l'objet d'une assemblée publique de consultation le 10 mai 2022. Il vise à modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté le 6 juillet 2022 et un certificat de conformité a été émis à cette date. Le règlement no 2020-174-2.22 est entré en vigueur le 6 juillet 2022;

Tout intéressé peut obtenir copie dudit règlement sur demande aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 3, chemin de Hatley, à Compton.

DONNÉ À COMPTON, CE 11 JUILLET 2022

Marie-Claude Fournier, B.A.A., OMA
Greffière-trésorière adjointe